

(vous avez la parole)

J'ai vécu un drame

“J’ai fait tuer ma fille pour abrégé ses souffrances”

Silviane, Quimper (Finistère)

Bravant la loi sur l’illégalité de l’euthanasie, cette maman a préféré mettre fin à la vie Coralie, atteinte d’une tumeur incurable au visage, plutôt que de la laisser continuer d’endurer un tel martyre.

“C’était il y a vingt ans, mais rien n’a changé. À l’époque, on ne parlait quasiment pas de l’euthanasie. Pourtant, le jour où ma fille de 20 ans m’a demandé assistance, je lui ai promis qu’on l’aiderait “à partir”.

Au début, c’est une petite boule à la mâchoire qui nous a amenées à consulter un chirurgien-dentiste puis un stomatologue et enfin, un chirurgien au CHU de Nantes. Nous ne nous attendions pas à ce verdict : ostéosarcome maxillo-facial, un cancer assez rare et incurable de la mandibule. C’était comme si un immeuble de huit étages me tombait sur la tête ! Généralement, cette tumeur chimiorésistante est localisée à la jambe ou au bras et le membre atteint est rapidement amputé pour empêcher son expansion. Mais au visage, il n’y avait pas de solution, à part une chirurgie lourde et risquée, sans aucune garantie. Et Coralie ne voulait

pas servir de cobaye. Très courageuse, elle continuait à sortir et elle a passé son bac en pleurant à cause des douleurs. Jamais elle n’a voulu abandonner. Elle était défigurée et les fonds de teint des professionnels du cinéma n’y pouvaient rien. Les regards curieux et choqués me mettaient dans un état de nerfs incontrôlable, à tel point que j’avais parfois envie de sauter au cou des gens. Je ne sais pas comment nous faisons, mais nous espérons un miracle.

Seules

Nous recevions peu de visites, mais nous avions de fidèles soutiens par téléphone. Malade moi-même, j’ai cessé de travailler pour me consacrer à ma fille. Nous avons emménagé dans notre petite maison du Finistère, près de ma mère et de ma sœur. Nous vivions quasiment seules, repliées sur nous-mêmes ! Coralie a survécu deux ans et demi alors que d’autres meurent de métastases au poumon en l’espace de

quelques mois. Elle était jeune, et le cancer est resté localisé au visage. À la fin, elle n’avait plus de bouche, plus de nez, plus d’yeux, elle était aveugle, très amaigrie, alitée en permanence et nourrie seulement d’aliments liquides, à la paille. Je peux dire que je fais partie des gens qui ont vécu l’horreur. Même les médecins et les infirmières étaient épouvantés quand ils se trouvaient en sa présence. Il y a d’autres cas de ce genre en France, mais, par discrétion ou par honte, personne n’en parle !

Le jour où Coralie m’a dit que le moment était arrivé, qu’elle ne voulait plus souffrir en attendant la mort, j’ai appelé le médecin et l’infirmière. Nous avons déjà longuement discuté de ses obsèques, de ses dernières photos, de la musique de Tri Yann qu’elle voulait entendre au moment final. Le médecin a parlé des heures avec elle, puis Coralie a téléphoné aux membres de la famille et à ses amis pour leur dire au revoir. Malheureusement, elle n’est

Avant la maladie, la jeune fille menait une vie normale, comme ici, heureuse de poser au sommet du Menez-Hom, en Bretagne...



La maman de Coralie, qui se bat aujourd’hui pour la légalisation de l’euthanasie, a tenu à ce que cette image difficilement soutenable de sa fille en fin de vie soit publiée, afin d’aider le public à comprendre et à accepter les raisons de son choix.



Retrouvez toutes
vos histoires sur :
www.francedimanche.fr
Plus de 500 récits
sont déjà en ligne!

pas partie en douceur car le médecin n'avait pas les "bons produits". Il lui a d'abord donné des médicaments, puis lui a injecté de la morphine dans la carotide. Mais son cœur était bien accroché. Cela a duré un après-midi et une nuit entière. Et, comme Coralie ne mourait pas, après m'avoir envoyée me coucher avec un somnifère, le médecin a fini par l'étrangler de ses propres mains! Cette euthanasie illégale, clandestine et "ratée" a été un vrai drame.

Écœurée

Pendant plus de quatorze ans, je n'ai rien dit. Mais, en 2008, j'ai suivi la médiatisation du cas de Chantal Sébire, cette femme atteinte d'un cancer au visage (neuroblastome), qui réclamait le droit de mourir dignement, droit qui lui a été refusé. J'ai alors décidé de raconter sur Internet ce qui s'était passé pour Coralie. Mon témoignage m'a valu de nombreuses insultes de la part de personnes bien-pensantes, mais je suis aussi régulièrement contactée par des proches de malades que j'écoute avant de les diriger vers l'ADMD (Association pour le droit de mourir dans la dignité)*.

Les Belges, les Néerlandais, les Suisses ont adopté des textes de loi où tout est prévu pour que les pratiques soient encadrées et qu'il n'y ait pas d'abus, grâce notamment aux directives anticipées et à la désignation d'une personne de confiance. En France, il y a déjà eu 19 propositions de loi concernant l'euthanasie, mais toujours rien de concret pour le bien des mourants. Il faut arrêter l'hypocrisie! Même les animaux, on ne les laisse pas souffrir! Je suis écœurée du pouvoir des lobbies, de la mauvaise foi et du manque d'humanisme de certains élus, médecins ou catholiques extrémistes... par la faute desquels d'honnêtes gens sont obligés de se débrouiller eux-mêmes pour en finir!

Je ne regrette pas d'avoir aidé ma fille à mourir, mais je ne souhaite à personne d'avoir à endurer une euthanasie active dans des conditions aussi traumatisantes. » ■

Recueilli par Julie BOUCHER

Pour en savoir plus,
site de Silviane : www.abadenou.fr
* ADMD-Écoute : tél. 01 48 00 04 92
et www.admd.net

Au temps du bonheur, la mère et la fille étaient loin d'imaginer l'épouvantable calvaire qui les attendait...



Le point sur l'euthanasie en France

La loi Leonetti de 2005 proscrie l'« obstination déraisonnable » et la « prolongation artificielle de la vie » du patient. Elle affirme aussi que la volonté de ce dernier de limiter ou de cesser un traitement doit être respectée. En revanche, contrairement aux Pays-Bas, à la Belgique et au Luxembourg, l'acte médical visant à abrégier les souffrances (l'euthanasie active) demeure illégal en France, tout comme le suicide assisté, revendiqué récemment par un couple d'octogénaires qui s'est donné la mort à l'Hôtel Lutetia, à Paris. Lors de sa campagne, le président Hollande avait annoncé vouloir relancer le débat sur la fin de vie. Une conférence citoyenne, missionnée par le Comité consultatif national d'éthique, a préconisé en décembre « la légalisation du suicide médicalement assisté ».